

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.36/06.20

**Objet : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Election des membres**

Délibération n°: D.36/06.20

**Objet : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Election des membres**

Lors de sa séance du 27 mai 2020, le Conseil Municipal, par délibération n° D.32/05.20, a fixé à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à savoir, en nombre égal, cinq membres élus en son sein par le Conseil Municipal et cinq membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

L'élection des membres se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Aussi, Madame le Maire invite le Conseil Municipal :

- à élire, au scrutin secret, en application des articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, 5 de ses membres pour le représenter au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ; étant rappelé que le Maire est président de droit.

Considérant que sont candidats :

Liste A : élues de la majorité municipale :

1. Mme Fabienne MANDEVILLE
2. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
3. Mme Michelle DAJON
4. Mme Evelyne BAILLEUL

Liste B : élus de l'opposition municipale :

1. Mme Arlette LECACHEUR
2. M. Patrick CIBOIS
3. Mme Laurence HARDY

Considérant qu'à l'issue du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Quotient électoral : 5,8

Délibération n°: D.36/06.20

**Objet : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Election des membres**

Considérant qu'au regard du résultat du scrutin secret et du calcul de la répartition des sièges figurant ci-après :

- Liste A (élus de la majorité municipale) : obtention de 22 voix
Nombre de sièges attribués : $22/5,8 = 3,79$ soit 3 sièges
Reste : 0,79
- Liste B (élus de l'opposition municipale) : obtention de 7 voix
Nombre de sièges attribués : $7/5,8 = 1,20$ soit 1 siège
Reste : 0,20
- Répartition au plus fort reste : 1 siège attribué à la liste A

Obtiennent :

- la liste A : 4 sièges
- la liste B : 1 siège

Sont élues membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

1. Mme Fabienne MANDEVILLE
2. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
3. Mme Michelle DAJON
4. Mme Evelyne BAILLEUL
5. Mme Arlette LECACHEUR.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

